

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-cinq, le cinq juin à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Yannick PAQUE, Maire.

28 mai 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 27
PRÉSENTS : 21
PROCURATIONS : 3
VOTANTS : 24
POUR : 24
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0
N° 2025-35

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Cyril BRUZZESE - Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET - Yann FLAMANT - Eliane GEOFFROY - Corinne JOURDAN - Nathalie LACOSTE - Annie MONNEY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Luc PETIT - Jean-Pierre PODKOWA - Patrick RAMON - Emilie RATTON - Pascal ROUSSET - Kenan SOLMAZ - Geneviève TABARET - Hélène TALARCZYK - Marie-Dolorès THUDEROZ - Claude VARENNES - Jérémie VIAL

Avaient donné procuration : Mesdames et Monsieur Fatima BENKHEIRA (pouvoir à Jérémie VIAL) - Jessica ROSINET (pouvoir à Hélène TALARCZYK) - Sébastien BIZET (pouvoir à Jean-Luc PETIT)

Étaient absents excusés : Messieurs Serge BERNARD - Willy GABRIEL - Ilyes TELALI

M. Jean-Luc PETIT a été élu secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : Plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) des écoles communales

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant que le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) est un document opérationnel qui permet d'assurer la sécurité des personnes présentes dans l'école ou l'établissement dès lors que survient un évènement majeur et en attendant l'arrivée des secours ;

Considérant que, depuis la circulaire interministérielle du 8 juin 2023, les deux plans qui existaient par le passé (relatifs aux risques majeurs - d'une part - et à l'attentat-intrusion - d'autre part) ont été réunis, faisant du PPMS un document unique ;

Considérant que la rédaction de ce document se fait conjointement entre la collectivité propriétaire des locaux et la direction de l'école exploitante des locaux (le projet de document, dont la réalisation a débuté en avril, est joint à la présente) ;

Considérant que le PPMS doit ensuite être validé par délibération du Conseil Municipal pour être déposé sur la plateforme PPMS de l'Education Nationale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les projets de PPMS des écoles communales Gambetta et La Poyat.
- **Charge** Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe en charge de l'éducation de signer l'ensemble des documents s'y rapportant et de veiller à leur mise en œuvre.

Le Maire,
Yannick PAQUE



Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le 16/06/2025



ID : 038-213800345-20250605-D_2025_35-DE



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le 16/06/2025

ID : 038-213800345-20250605-D_2025_35-DE



Le plan particulier de mise en sûreté PPMS

Fascicule 2 Modèle de PPMS

Seules les informations sur l'école ou l'établissement concerné sont à renseigner

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ

École Élémentaire LA POYAT

à *BEAUREPAIRE 38270*

Date de la dernière actualisation du PPMS : _____

Table des matières

PARTIE 1 - DESCRIPTION DE L'ÉCOLE OU DE L'ÉTABLISSEMENT 3

■ Fiche - Identification de l'école ou de l'établissement 3

■ Fiche - Plans de l'école ou de l'établissement 7

■ Fiche - Identification des zones de mise en sûreté 9

PARTIE 2 - CONDUITES À TENIR ET RÉFLEXES FACE AUX MENACES ET RISQUES MAJEURS 10

■ Fiche - Identification des menaces et des risques majeurs propres à l'école ou à l'établissement et conduites à tenir 10

■ Fiche - Répartition des missions 13

■ Fiche - Procédure de déclenchement des alarmes et alerte des secours 14

■ Fiche - Missions du responsable de zone de mise en sûreté 15

■ Fiche - Recensement des personnes présentes 16

ANNEXES - DOCUMENTS INTERNES À L'ÉCOLE OU À L'ÉTABLISSEMENT 17

■ Fiche - Annuaire de crise 17

■ Fiche - Liste des personnes nécessitant une attention particulière 18

PARTIE 1 - DESCRIPTION DE L'ÉCOLE OU DE L'ÉTABLISSEMENT

■ Fiche - Identification de l'école ou de l'établissement



Nom de l'école ou de l'établissement : LA POYAT

Adresse géographique du site : 40 montée de la POYAT 38 270 BEAUREPAIRE

Commune : BEAUREPAIRE

Circonscription (si école) : BIEVRE VALLOIRE

Département : ISERE

Académie : GRENOBLE

Coordonnées GPS : Latitude : 45.3395 Longitude : 5.05073

Type d'établissement

☒ École¹ ☐ Collège ☐ Lycée ☐ Autre : _____
Laboratoire

Spécificités

☐ Atelier ☐

Nombre de bâtiments : 2

☐ Situé dans un périmètre PPI (plan particulier d'intervention)Nombre de sites rattachés au site principal : _____
dangereuses☐ Stockage de matières

Préciser (exemple : gymnase extérieur) _____

☐ Autre (à préciser) :Internat : ☐ Oui ☒ Non

Points de contact principaux sur le site (nom, prénom, fonction et numéros de téléphone portable/fixe)

Nom	Prénom	Fonction	Numéro de téléphone (portable ; fixe)
MARTIN	CHRYSTELLE	Directeur d'école Chef d'établissement	06 83 43 63 68
ARNAUD	ELODIE	(en l'absence du directeur d'école/chef d'établissement)	07 81 83 37 63
HAYOUNE	Karim		06 08 50 41 21

¹ Dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal, chaque école est une entité propre et doit disposer d'un PPMS.

	Léa	Agent	
	Ebru		06.99.54.76.69
PAQUE	Yannick	Maire de la commune/Personne d'astreinte	04 74 79 22 60
		Cellule de crise	04.76.60.33.85

Horaires habituels d'utilisation des locaux :

	Matin		Après-midi		Nuit		Week-end	
	Périscolaire		Scolaire		Périscolaire, hors temps scolaire		Internat	
Horaires d'ouverture et de fermeture	de 7h15	à 8 h35	de 8h45	à 16h45	de 16h45	à 18 h30	de h	à h

PENombre de personnels affectés (à la rentrée scolaire) : 12 (7PE 4AESH 1SC)

Nombre d'élèves inscrits (à la rentrée scolaire) : 126 (+8 ULIS)

Nombre d'élèves périscolaire : une vingtaine matin et soir + 2 animatrices et 80 tps méridien+ 6 animateurs

Système de vidéoprotection : ☐ Oui ☒ Non (si oui, implantation des caméras à préciser sur le plan de masse)

Nombre de caméras	
Emplacement de tous les moniteurs retours avec les vidéos internes ou externes au site	
Lieu d'extraction des vidéos	
Référent(s) au sein de de l'école ou de l'établissement	
Accès à distance aux vidéos, possible sur tablette ou smartphone	☐ Oui ☐ Non Si oui : 1. Nom de l'application à télécharger : _____ 2. Adresse IP : _____ 3. Numéro de port : _____ 4. Login : _____ 5. Modalités pour obtenir le mot de passe : _____

Détection, contrôle d'accès et coupures des sources d'énergie :

Système de détection d'intrusion	☐ Oui ☒ Non Si oui : 1. Localisation (zones) : _____ 1. Type (volumétrique, périmétrique ...) : _____ 2. Lieu de gestion (centrale d'alarme) : _____ 3. Couplage avec le système de vidéoprotection : ☐ Oui ☐ Non
----------------------------------	---

	(pop-up sur écran)			
Contrôle d'accès	1. Type (badges, clefs (mécanique), biométrie, ouverture commandée) : _____ 1. Localisation (zones) : _____ 2. Lieu de gestion : _____ 4. Couplage avec le système de vidéoprotection : ☐ Oui ☐ Non (pop-up sur écran)			
Moyens d'ouverture de tous les accès (type « passe général »)	☒ Oui ☐ Non Si oui, qui en détient ? _Personnels éducatifs 5. Emplacement(s) des doubles (renseigné(s) sur un plan) : _____ 6. Possibilité d'ouverture d'un des accès à distance : ☒ Oui ☐ Non Si oui, par qui ? _Directrice _____			
Coupure des fluides		Localisation (1)	Manœuvre à effectuer (2)	Zone desservie Remarques (3)
	ÉLECTRICITÉ	Tableau électrique dans le couloir du rdc	Des boutons d'arrêt d'urgence dans chaque couloirs	
	ÉLECTRICITÉ Groupe électrogène			
	GAZ	Vanne contre le mur du bâtiment scolaire du côté de la cour de récréation	Appuyer sur l'emplacement prévu sur la porte	
	FUEL			
	EAU	Dans la cave	Tourner la vanne	
	AIR/VENTILATION		Appuyer sur le bouton d'arrêt situé dans le hall d'entrée à coté de la porte principale	
(1) Localisation précise des organes de coupure : bâtiment, local, repère (ex. : « derrière la grille bleue ») (2) Description de la manœuvre à effectuer : ex. : « appuyer sur le bouton rouge », « tourner de robinet jaune d'un ¼ de tour vers la droite » (3) a) Zone desservie : vérifier (sur plans ou par fonctionnement de l'organe de coupure) les zones ou réseaux concernés par cette coupure. b) « Remarques de fonctionnement » : ex. : « accessible avec le passe n°... »				

Les photographies des systèmes de fluides doivent être jointes au PPMS

Joindre autant de photographies que nécessaire pour faciliter l'action des personnes ressources de l'école ou de l'établissement et permettre aux services intervenants (forces de sécurité intérieure, services de secours...) de visualiser et prendre en compte ces risques supplémentaires. Indiquer si possible la manœuvre à effectuer.

**Bouton d'arrêt d'urgence de la VMC
dans le hall d'entrée à droite de la****Bouton d'arrêt d'urgence secteur dans le hall d'entrée et dans les couloirs**

Vanne gaz situé contre le mur du bâtiment scolaire côté cour



Enfoncer le bouton

Compteur d'eau situé dans la cave



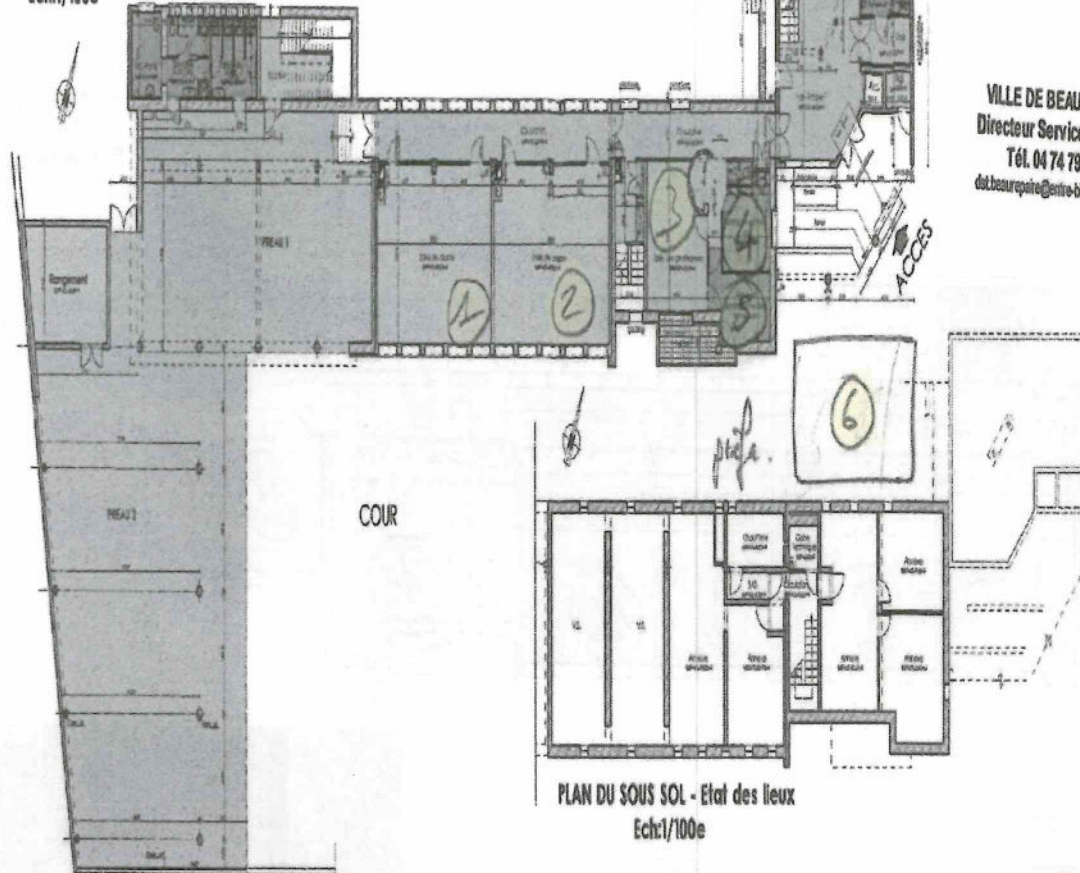
Vanne d'arrêt d'urgence de gaz pour la chaufferie situé dans la cave



POYAT

16 NOV. 2020

PLAN REZ-DE-CHAUSSEE - Etat des lieux
Ech:1/100e



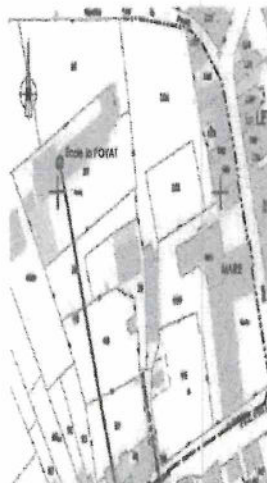
VILLE DE BEAUREPAIRE
Directeur Service Technique
Tél. 04 74 79 22 68
dol.beurepaire@ville-beurepaire.fr

PLAN DU SOUS SOL - Etat des lieux
Ech:1/100e

Extrait carte IGN Ech:1/25000e



Extrait cadastral
Ech:1/1000e



LIEU CONSIDERE

Ecole de la POYAT
18 Rue François
38270 BEAUREPAIRE

MAITRE D'OUVRAGE :
COMMUNE DE BEAUREPAIRE
28 Rue François
38 270 BEAUREPAIRE

Ecole de la POYAT
Commune de Beaurepaire
18 Rue François
38 270 BEAUREPAIRE

MAITRE D'OEUVRE :
Bruno GUENIN Architecte DPLG
73 Chemin du château
38270 BEAUREPAIRE
Tél. 04 74 79 31 51 - Fax 04 74 79 31 55
bruno.guenin@beurepaire.fr

ETAT DES LIEUX

- Plans de situation
- PLAN du sous-sol Ech:1/100e
- PLAN Rez-de-chaussée Ech:1/100e

Index Date Modification

Index	Date	Modification

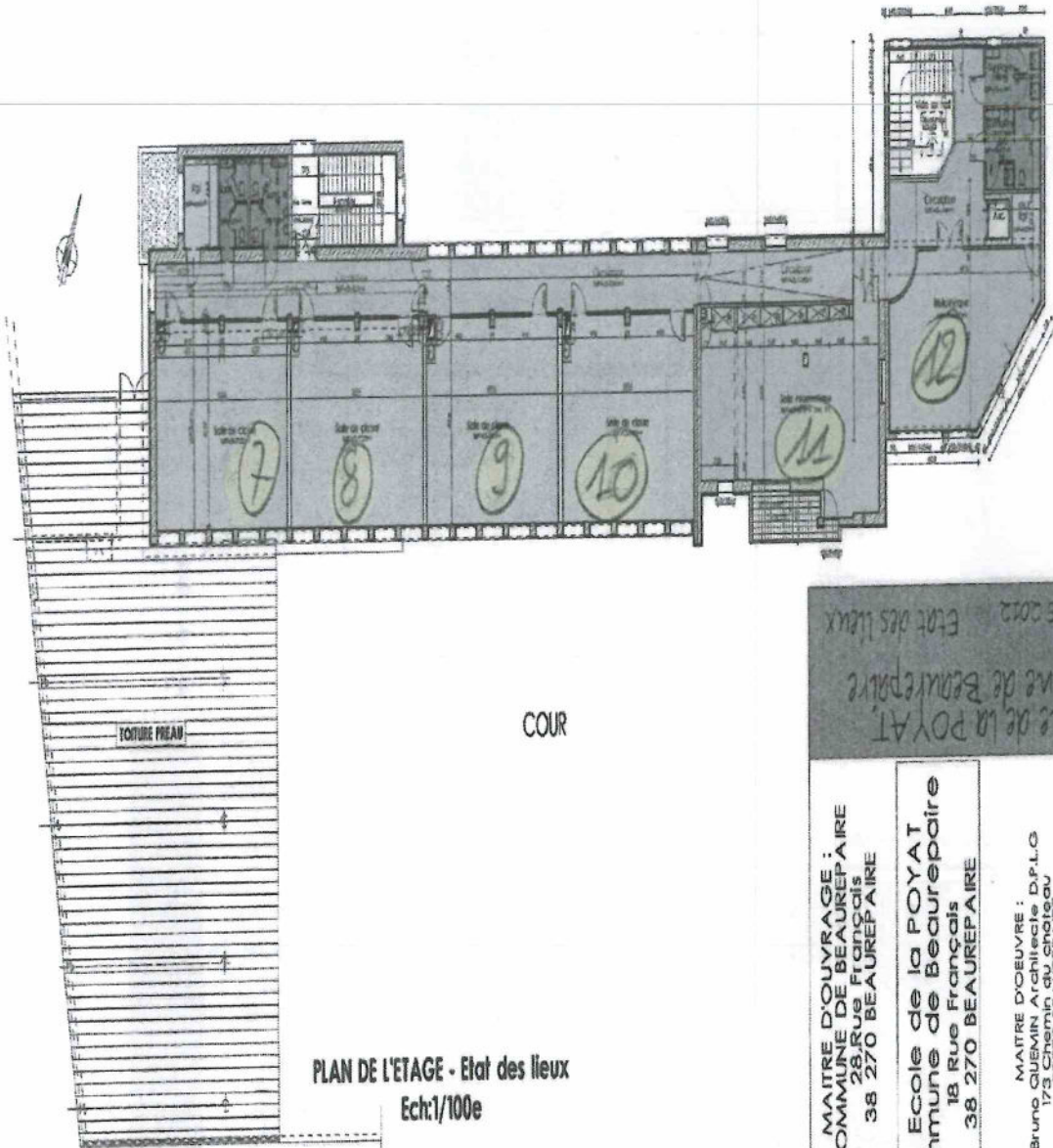
NOTA : Ce document est propriété de la commune de Beaurepaire. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la commune est formellement interdite.

Ecole de la POYAT
Commune de Beaurepaire
18 Rue François
38 270 BEAUREPAIRE
ETAT DES LIEUX
DATE D'ELABORATION : 16 NOVEMBRE 2020

POYAT ETAGE

16 NOV. 2020

VILLE DE BEAUREPAIRE
 Directeur Service Technique
 Tél. 04 74 79 22 68
 dsb@beurepaire.fr



DATE EXPLOR: DECEMBRE 2012 Etat des lieux

Ecole de la POYAT
 COMMUNE DE BEAUREPAIRE

MAITRE D'OUVRAGE :
 COMMUNE DE BEAUREPAIRE
 28 RUE FRANÇAIS
 38 270 BEAUREPAIRE

Ecole de la POYAT
 Commune de Beaurepaire
 18 Rue Français
 38 270 BEAUREPAIRE

MAITRE D'OEUVRE :
 Bruno QUEMIN Architecte D.P.L.G.
 173 Chemin du Chêne
 38270 BEAUREPAIRE
 Tél : 04 74 79 22 68

ETAT DES LIEUX	
- PLAN DE L'ETAGE Ech:1/100e	
Index	Modifications
02	

Accès au site		Accès principal véhicule
		Accès secondaire véhicule
		Accès principal piéton
		Accès secondaire piéton
Accès piétons au bâtiment		Accès principal
		Accès secondaire
Accès véhicule au bâtiment		Accès principal
		Accès secondaire
Sorties de secours du bâtiment		Sortie de secours
Zones de mise en sûreté		
Point de rassemblement extérieur		
Annotations		
Délimitation du site		
Orientation du plan		



Vue satellite Géoportail (veiller à prendre le site dans sa totalité et à conserver les proportions) :

Plan des bâtiments par niveau : Insérer les plans des différents niveaux de manière croissante. Il est recommandé de consacrer une page par niveau en occupant au maximum l'espace tout en veillant à conserver les proportions et de réaliser u

Entrée principale située montée de la Poyat, le portail est équipé d'un interphone vidéo avec une gâche électrique



Entrée principale du bâtiment scolaire

Le préau est situé dans le prolongement du bâtiment scolaire



Accès à l'étage

Accès au RDC



Les 2 bâtiments sont équipés d'un interphone vidéo (même à l'étage)

Possibilité d'accès à l'école par le parc de verdure situé à l'arrière de la mairie le 1^{er} portillon est fermé à clé



■ Fiche - Identification des zones de mise en sûreté

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le 16/06/2025

ID : 038-213800345-20250605-D_2025_35-DE



L'identification des zones de mise en sûreté constitue un cadre général qui permet d'apporter une première réponse dans la plupart des situations liées aux risques majeurs ainsi qu'aux menaces.

En cas d'intrusion, les élèves et les personnels doivent pouvoir s'échapper sans être exposés à la menace ou se cacher, en se barricadant si la fuite n'est pas possible, dans la salle où ils se situent ou à proximité.

ZONES	Lieux constituant la zone (salles, partie de couloir, toilettes, centre de documentation, salle informatique, gymnase)	Lieux d'origine des personnes accueillies dans la zone	Capacité d'accueil	Observations
Zone 1	Chaque classe ou salle 11, 12	Déjà sur place	30	Penser à occulter les hublots
Zone 2	RDC classe 2	Classes 2 et 1	45	Adulte surnuméraire pour décharge la directrice : 2 AESH
Zone 3	1 ^{er} étage Classe 9	Classes 9 + 10	45	
Zone 4	1 ^{er} étage Classe 8	Classe 8 et 7	45	
Zone 5	Préfa	Cours et préfa	30	Ce lieu est pertinent en garderie matin et soir. Pour le temps méridien aller en Zone 2 et Zone 3

PARTIE 2 - CONDUITES À TENIR ET RÉFLEXES FACE AUX MENACES ET RISQUES MAJEURS

Fiche - Identification des menaces et des risques majeurs propres à l'école ou à l'établissement et conduites à tenir

Les conduites à tenir varient selon l'événement qui survient. En cas de crise de haute intensité, des consignes peuvent être fixées par le gouvernement (dans le cadre du plan Vigipirate en cas d'attentat, par exemple) et sont diffusées le cas échéant par le ministère chargé de l'éducation nationale.

MENACES		COCHER SI CONCERNÉ
Alerte à la bombe, découverte d'un objet suspect Conduite à tenir : Évacuation	Éloigner les élèves (si nécessaire dans un espace fermé situé à distance) Ne jamais manipuler ni déplacer l'objet suspect Délimiter un périmètre de sécurité Appeler le 17, indiquer la nature de l'engin ou son aspect puis le lieu, donner le numéro de téléphone de la personne à contacter	☒
Menaces ou violences à proximité de l'établissement Conduite à tenir : Mise à l'abri simple	Adapter son comportement à la situation et aux directives Au sein de l'établissement : dans une salle de cours : fermer toutes les entrées, continuer de faire cours, sans exposition vis-à-vis de l'extérieur regrouper les élèves à l'intérieur dans les zones prévues se conformer aux instructions, en cas d'évacuation des lieux ordonnée par la préfecture dans tous les cas, faire en sorte que les élèves se trouvant à l'extérieur de l'établissement (sorties, piscine, etc.) restent sur le lieu de l'activité extérieure ou rejoignent les lieux désignés par les services préfectoraux	☒
Intrusion, agression, violence, menace, attaque terroriste au sein de l'établissement Conduite à tenir : S'échapper Se cacher, en se barricadant si la fuite n'est pas possible Alerter les forces de sécurité intérieure (17 ou 114)	S'échapper de manière collective ou individuelle : identifier la localisation du danger être certain de pouvoir s'échapper sans risque avec les élèves et pouvoir indiquer ensuite l'itinéraire emprunté ⚠ rester calme, prendre la sortie la moins exposée et la plus proche, utiliser un itinéraire connu si possible, demander le silence absolu Se cacher en se barricadant : Cas 1 : les élèves sont dans des classes non exposées, sécurisées (zone de mise en sûreté) : rester dans la classe, verrouiller la porte, se barricader au moyen du mobilier (identifié auparavant), éteindre les lumières, s'éloigner des murs, portes et fenêtres, s'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides, faire respecter le silence absolu, rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer, attendre l'intervention des forces de l'ordre, n'ouvrir à personne avant le signal officiel de fin d'alerte. Cas 2 : les élèves sont dans des classes où il est dangereux de se cacher (exemple, rez-de-chaussée avec baies, absence de portes, etc.) ou à l'extérieur des classes (toilettes, récréation, intercourts, etc.) : quitter la classe pour rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs. Verrouiller la porte, se barricader au moyen du mobilier (identifié auparavant), éteindre les lumières, s'éloigner des murs, portes et fenêtres, s'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides, faire respecter le silence absolu, rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer, attendre l'intervention des forces de l'ordre, n'ouvrir à personne avant le signal officiel de fin d'alerte. Pour les élèves à l'extérieur de l'établissement, se maintenir sur le lieu de l'activité extérieure puis rejoindre les lieux désignés par la préfecture ou les forces de sécurité	☒

intérieure

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Séisme Conduite à tenir : Rester et se protéger	Si l'on est à l'intérieur et si la sortie n'est pas possible : se mettre près d'un mur ou d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres Si l'on est proche de la sortie ou à l'extérieur : ne pas rester sous tout ce qui peut s'effondrer, évacuer vers les zones prévues	☒
Tsunami Conduite à tenir : Mise à l'abri simple ou évacuation vers un point haut	Suivre les consignes des autorités Évacuer vers une zone située en hauteur, en suivant l'itinéraire prévu	☐
Éruption volcanique Conduite à tenir : Mise à l'abri améliorée	S'informer et suivre les consignes des autorités (évacuer seulement sur ordre des autorités) Trouver refuge à l'intérieur d'un bâtiment Arrêter les systèmes de ventilation ou de climatisation Si la zone de mise en sûreté est impactée par l'éruption, se protéger la tête, la peau et les voies aériennes (linge, humide de préférence)	☐
Inondation à cinétique lente (crues) à cinétique rapide (pluies torrentielles) Conduite à tenir : Mise à l'abri simple ou évacuation (vers un point haut ou un autre bâtiment)	Rejoindre les zones prévues en hauteur Ne pas aller dans les zones inondées Arrêter les systèmes de ventilation, climatisation ou de chauffage Couper le gaz et l'électricité Ne pas prendre l'ascenseur, fermer les portes et fenêtres Mettre le matériel fragile en hauteur	☐
Tempête Conduite à tenir : Mise à l'abri simple dans un bâtiment en dur	S'éloigner des façades et des vitres exposées au vent Fermer les portes et volets Surveiller ou renforcer les éléments de construction Consolider les vitres avec du ruban adhésif si absence de volets extérieurs Entrer tous les objets susceptibles de s'envoler Limiter les déplacements	☒
Cyclone, ouragan, typhon Conduite à tenir : Mise à l'abri améliorée dans un bâtiment en dur	Ne pas sortir et attendre la fin de l'alerte Protéger les fenêtres Se tenir loin des vitres	☐
Mouvements de terrain Effondrement de cavités souterraines, éboulements, coulées boueuses, glissements de terrain, avalanche Conduite à tenir : Rester et se protéger ou évacuation vers une zone stable	À l'intérieur, s'abriter sous un meuble solide et s'éloigner des fenêtres À l'extérieur, entrer dans le bâtiment en dur le plus proche En cas de risque d'effondrement de terrain, évacuer vers une zone stable	☐
Feu de forêt Conduite à tenir : Évacuation ou mise à l'abri améliorée	Appeler le 18 S'éloigner dans la direction opposée à la propagation du feu Rejoindre une zone de mise en sûreté externe prévue Si le feu menace le bâtiment : libérer les accès En cas de confinement : fermer les volets et fenêtres et calfeutrer les entrées d'air	☐

Rupture de barrage Conduite à tenir : Évacuation vers un point haut ou mise à l'abri simple en hauteur	Se réfugier en hauteur à l'extérieur et suivre les itinéraires prévus À défaut, se mettre à l'abri dans les étages supérieurs d'un bâtiment	☐
Accident nucléaire Conduite à tenir : Mise à l'abri améliorée avant une éventuelle évacuation sur ordre des forces de sécurité	Se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur Fermer les portes et les fenêtres Arrêter les systèmes de ventilation, climatisation ou de chauffage Ne pas toucher les objets situés à l'extérieur ou mouillés par la pluie Attendre et appliquer les consignes des autorités (iode, évacuation)	☐
Nuage toxique Accident sur un site SEVESO proche, accident de transport de matières dangereuses... Conduite à tenir : Mise à l'abri améliorée avant une éventuelle évacuation sur ordre des forces de sécurité	Se mettre à l'abri dans les zones prévues Fermer les portes et les fenêtres et calfeutrer les entrées d'air Arrêter les systèmes de ventilation, climatisation ou de chauffage Couper le gaz et l'électricité Éviter toute flamme ou étincelle (risque éventuel d'explosion)	☒
Explosion Conduite à tenir : Évacuation	Évacuer vers les zones extérieures prévues Pour se protéger des fumées : arrêter les systèmes de ventilation, climatisation ou de chauffage et couper le gaz et l'électricité	☒
Autre risque technologique Conduite à tenir :	À définir au cas par cas. Équipements de l'établissement qui pourraient entraîner des accidents supplémentaires.	☐

ACTIONS	Désigner un responsable et une autre personne en cas d'absence	Désigner un responsable et une autre personne en cas d'absence
	SCOLAIRE	PERISCOLAIRE
Déclencher l'alarme adaptée à la nature de l'événement	Mme MARTIN M JACQUAMET	UCAR Ebru TORRI Léa
Activer le PPMS Mobiliser la cellule de crise	Mme MARTIN Mme ARNAUD	HAYOUNE Karim UCAR Ebru
Renseigner la main courante	Mme MARTIN	UCAR Ebru TORRI Léa
Alerter les forces de sécurité intérieure et/ou les services de secours Maintenir un lien permanent	Mme MARTIN Mme ARNAUD	UCAR Ebru TORRI Léa
S'assurer de la mise en sûreté de tous (élèves, tous personnels présents ou non et toute autre personne présente) Recenser les personnes présentes	Mme ARNAUD M JACQUAMET	UCAR Ebru TORRI Léa
Dès que possible, établir une liaison avec la hiérarchie (DSDEN, académie), le maire et la collectivité territoriale gestionnaire	Mme MARTIN Mme ARNAUD	HAYOUNE Karim
Selon les cas, contrôler et sécuriser les accès et les systèmes de fluides de l'école ou de l'établissement	M JACQUAMET M NICHELE	UCAR Ebru TORRI Léa
Accueillir les forces de sécurité intérieure et/ou les services de secours	Mme MARTIN Mme ARNAUD	UCAR Ebru TORRI Léa
Le cas échéant, veiller au bon déroulement des opérations de regroupement en vue d'une évacuation	Mme MARTIN Mme ARNAUD	UCAR Ebru TORRI Léa
Gérer les communications extérieures (familles, médias, autre)	Mme MARTIN Mme ARNAUD	PAQUE Yannick HAYOUNE Karim
Désactiver le PPMS, organiser le retour à une situation normale	Mme MARTIN Mme ARNAUD	PAQUE Yannick HAYOUNE Karim

Fiche - Procédure de déclenchement des alarmes et alerte des secours

L'alarme est déclenchée dans plusieurs situations :

- En prévention d'un **danger imminent** appelant une mise en sûreté de l'école ou de l'établissement,
- En réaction à un **événement au sein ou aux abords de l'école ou de l'établissement** appelant une mise en sûreté de l'école ou de l'établissement,
- Sur **demande directe des autorités**,
- En réaction au **déclenchement de l'alerte à la population**,
- Si une personne **est témoin d'un événement pouvant avoir une incidence majeure pour l'école ou l'établissement, ses élèves et ses personnels** (exemple : camion de transport de matières dangereuses accidenté à proximité, intrusion...).

LISTE DES ALARMES EXISTANTES SUR LE(S) SITE(S) :

RAPPEL : Pour l'activation du PPMS, chaque école ou établissement dispose d'au moins deux moyens d'alerte, connus, audibles de tous et partout, et distincts de l'alarme incendie, afin d'adopter la posture adaptée à la situation :

- évacuation, mise à l'abri simple, mise à l'abri améliorée
- s'échapper/se cacher.

Des signaux sonores suivis de messages parlés (en direct ou pré-enregistrés) permettent d'attirer rapidement l'attention des personnes et de clarifier les consignes et les conduites attendues. Ils peuvent utilement être complétés par des signaux lumineux.

Nature de l'événement	Description de l'alarme	Point(s) de déclenchement	Personne(s) pouvant la déclencher
Attentat-intrusion	3 coups de sonnerie,	Bouton proche de la classe de la directrice	Directrice, Mme MARTIN
mise à l'abri simple	3 coups de corne de brume	Accueil école	Directrice, Mme MARTIN
<i>Pour mémoire : incendie</i>			

Après le déclenchement de l'alarme, le directeur d'école ou le chef d'établissement prend sans délai contact avec les forces de sécurité intérieure (police/gendarmerie) par tout moyen (17 ou bouton d'alerte) et/ou le 18 (pompiers). Il ne faut pas supposer que l'alerte a déjà été donnée.

ÉLÉMENTS À COMMUNIQUER AUX SECOURS :

- nom et statut de l'appelant,
- localisation du bâtiment,
- nature et localisation de l'événement,
- réactions et positionnement des élèves et personnels,
- localisation du point d'accueil des secours,
- autre précision utile.

Ne pas raccrocher avant d'y avoir été invité par le service de sécurité.
d'information peut être demandé.

Le responsable de l'école ou de l'établissement s'assure ensuite de la diffusion des consignes, auprès des personnels et des élèves qui se trouvent à l'extérieur de l'établissement ou susceptibles de le rejoindre.

Numéro de téléphone du directeur d'école / du chef d'établissement _____	
Moyen de communication avec la cellule de crise (numéro de téléphone, fréquence du talkie-walkie...) _____	
Rôle du responsable de zone de mise en sûreté	Observations
Nom : _____	
Ligne directe : _____	
N° téléphone portable : _____	
Faire le lien avec le responsable d'établissement ou la cellule de crise si elle est activée	
Suivre les consignes transmises	
S'assurer de la mise en sûreté de toutes les personnes présentes dans la zone	
Transmettre rapidement les effectifs présents Etablir la liste des absents / manquants	
Signaler tout incident ou malaise	
Contrôler les accès de la zone	
Gestion de l'attente : Maintenir le calme, s'informer et communiquer de manière adaptée, rassurer les personnes qui expriment ne pas se sentir bien	
En cas d'appel aux forces de sécurité intérieure ou services de secours, informations à communiquer : Nom et statut de l'appelant, Localisation du bâtiment, Nature et localisation de l'événement, réactions et positionnement des élèves et personnels, Localisation du point d'accueil des secours. Ne pas raccrocher avant d'y avoir été invité par le service de secours car un complément d'information peut être demandé.	
Fréquences radio à écouter	
France Bleu : 102.8 Mhz	France Info : 105.1 Mhz
France Inter : 89.9 Mhz	Radio locale conventionnée par le préfet : _____ Mhz

Fiche - Recensement des personnes présentes

À remplir et à communiquer dès que possible au responsable d'établissement ou à la cellule de crise si elle est activée

Zone de mise en sûreté ou autre lieu :

Nom du responsable de zone ou autre personnel :

Nombre total d'élèves présents

Nombre total d'adultes présents

S'il s'agit d'une zone regroupant des élèves de différentes classes (exemple : déclenchement du PPMS lors de la récréation), seront remplis à minima les colonnes nom/prénom/présent/blessé.

N.B. Un élève absent est un élève absent de l'école ou de l'établissement le jour de l'événement. Un élève manquant à l'appel est un élève qui était présent en début de journée mais qui manque à l'appel au moment de l'événement.

NOM	PRÉNOM	CLASSE	PRÉSENT	ABSENT	MANQUANT	BLESSÉ

Disposer cette fiche dans les zones de mise en sûreté.

ANNEXES - DOCUMENTS INTERNES À L'ÉCOLE OU À L'ÉTABLISSEMENT

Fiche - Annuaire de crise

Annuaire à disposition du directeur d'école ou du chef d'établissement et de la cellule de crise uniquement.

Certains numéros doivent rester confidentiels.

Ligne directe (à communiquer aux forces de sécurité intérieure et aux services de secours) :

Adresse :

Accès des secours :

	Service	Contact	Téléphone
SECOURS	POLICE/GENDARMERIE	17 Brigade/Commissariat	
	POMPIERS	18 Caserne	
	SAMU	15	
Éducation nationale	Rectorat	Cabinet	04.76.74.76.74
		Cellule de crise académique	04.56.52.77.23
		Référent sûreté éducation nationale	06.18.67.49.63
	DSDEN	Cabinet	
		Cellule de crise DSDEN	
		Référent sûreté éducation nationale	
		Service de la santé scolaire	
		IEN	04.76.05.02.87
Préfecture		EMAS	
	Cabinet		04.76.60.34.00
	Autre (Standard 24/7, SIDPC...) SIACEDPC		04.76.60.33.85
	Cabinet du maire	Astreinte élu	07.64.42.07.17
	Service éducation	Hayoune Karim	06.08.50.41.21
	Autre		
Interne	Directeur d'école ou chef d'établissement	Mme MARTIN Chrystelle	06 83 43 63 68
	Adjoint ou personne désignée en cas d'absence	Mme ARNAUD Elodie	07 81 83 37 63
	CPE		

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le 16/06/2025

ID : 038-213800345-20250605-D_2025_35-DE



	Agent d'accueil		
	Responsable technique		
	Infirmier		
	Formateur en secourisme		
	Autre		
Autre	Centre anti poison		04.72.11.69.11
	Agence Régionale de Santé		08.10.22.42.62
	Météo France		0899 710 238

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le 16/06/2025



ID : 038-213800345-20250605-D_2025_35-DE



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le 16/06/2025

ID : 038-213800345-20250605-D_2025_35-DE



Le plan particulier de mise en sûreté PPMS

Fascicule 2 Modèle de PPMS

Seules les informations sur l'école ou l'établissement concerné sont à renseigner

École GAMBETTA

à *BEAUREPAIRE*

Date de la dernière actualisation du PPMS : 27/03/2025

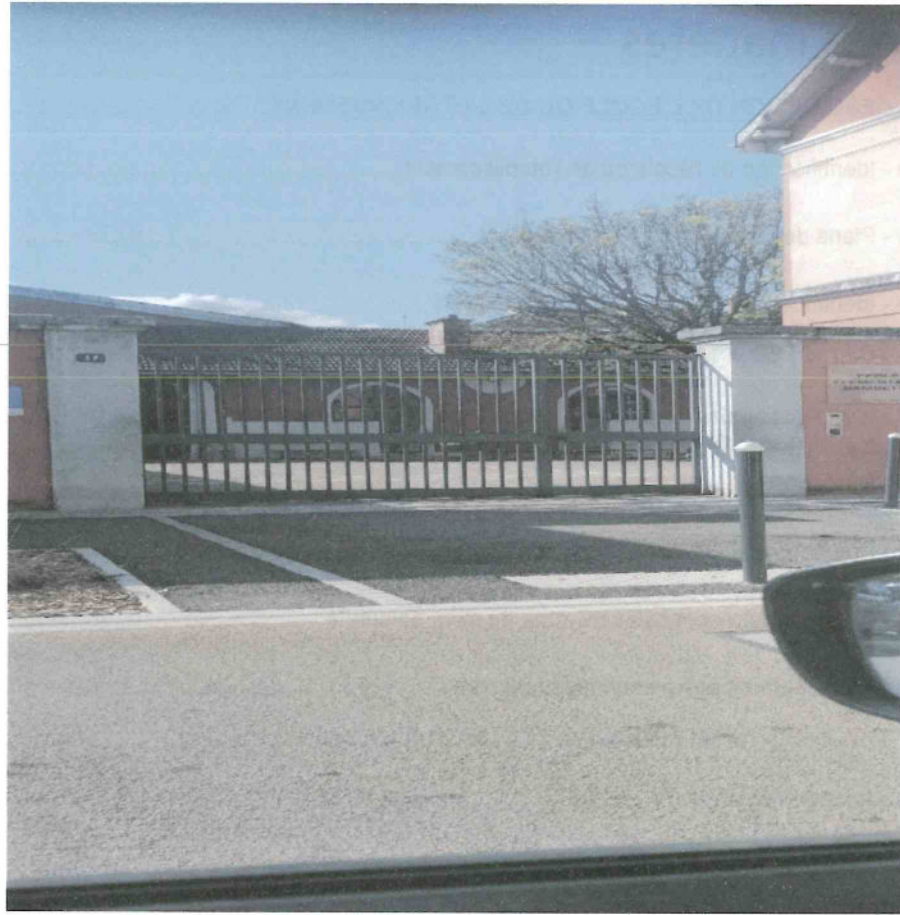
Table des matières

PARTIE 1 - DESCRIPTION DE L'ÉCOLE OU DE L'ÉTABLISSEMENT	3
■ Fiche - Identification de l'école ou de l'établissement	3
■ Fiche - Plans de l'école ou de l'établissement	10
■ Fiche - Identification des zones de mise en sûreté	17
PARTIE 2 - CONDUITES À TENIR ET RÉFLEXES FACE AUX MENACES ET RISQUES MAJEURS	21
■ Fiche - Identification des menaces et des risques majeurs propres à l'école ou à l'établissement et conduites à tenir	21
■ Fiche - Répartition des missions	24
■ Fiche - Procédure de déclenchement des alarmes et alerte des secours	25
■ Fiche - Missions du responsable de zone de mise en sûreté	26
■ Fiche - Recensement des personnes présentes	27
ANNEXES - DOCUMENTS INTERNES À L'ÉCOLE OU À L'ÉTABLISSEMENT	28
■ Fiche - Annuaire de crise	28
■ Fiche - Liste des personnes nécessitant une attention particulière	Erreur ! Signet non défini.

PARTIE 1 - DESCRIPTION DE L'ÉCOLE OU DE L'ÉTABLISSEMENT

Fiche - Identification de l'école ou de l'établissement

Avenue des Terreaux



Rue Gutenberg



Nom de l'école ou de l'établissement : _____ GAMBETTA
Adresse géographique du site : _____ 119, rue Gutenberg _____
Commune : 38270 BEAUREPAIRE

Circonscription (si école) : BIEVRE VALLOIRE

Département : ISERE

Académie : GRENOBLE

Coordonnées GPS : Latitude : 45.338256 Longitude : 5.056397

Type d'établissement

☒ École¹ ☐ Collège ☐ Lycée ☐ Autre : _____

Nombre de bâtiments : 3

☐ Situé dans un périmètre PPI (plan particulier d'intervention)

Nombre de sites rattachés au site principal : _____

Préciser (exemple : gymnase extérieur) _____

Spécificités

☐ Atelier

☐ Laboratoire

☐ Stockage de matières dangereuses

☐ Autre (à préciser) :

Internat : ☐ Oui ☒ Non

Points de contact principaux sur le site (nom, prénom, fonction et numéros de téléphone portable/fixe)

Nom	Prénom	Fonction	Numéro de téléphone (portable ; fixe)
GONNET	CHRYSTELLE	Directrice d'école	06 21 23 09 52
UGINET	JEAN-LOUIS	Professeur des écoles en l'absence de la directrice	06 72 11 71 08
ERNEKYAN	Carmen	Animatrice périscolaire	06 64 24 80 15
SIMSEK	Serpil	Animatrice périscolaire	06 79 95 86 26
		Cellule de crise	04 74 84 64 09

Horaires habituels d'utilisation des locaux :

Horaires d'ouverture et de fermeture	Matin		Après-midi		Nuit		Week-end	
	Périscolaire matin		Scolaire		Périscolaire soir		Internat	
	de 7h15	à 8h20	De 8h20	A 16h30	de 16h30	à 18h30	de _ h	à h
							de h	à h

Nombre de personnels affectés (à la rentrée scolaire) : 25 PERSONNES (10 enseignants + une remplaçante à mi-temps et une PES à mi-temps + 6 AESH + 5 ATSEM + 2 jeunes en service civique).

Nombre d'élèves inscrits (à la rentrée scolaire) : 210

Nombre d'élèves en périscolaires : 40 enfants + 4 animateurs

Système de vidéoprotection : ☐ Oui ☒ Non (si oui, implantation des caméras à préciser sur le plan de masse)

Nombre de caméras	
-------------------	--

¹ Dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal, chaque école est une entité propre et doit disposer d'un PPMS.

Emplacement de tous les moniteurs
retours avec les vidéos internes ou
externes au site

Lieu d'extraction des vidéos

Référent(s) au sein de de l'école ou de
l'établissement

Accès à distance aux vidéos, possible sur
tablette ou smartphone

☐ Oui ☐ Non

Si oui :

- Nom de l'application à télécharger : _____
- Adresse IP : _____
- Numéro de port : _____
- Login : _____
- Modalités pour obtenir le mot de passe : _____

Détection, contrôle d'accès et coupures des sources d'énergie :

Système de
détection d'intrusion

☐ Oui ☒ Non

Si oui :

- Localisation (zones) : _____
- Type (volumétrique, périmétrique ...) : _____
- Lieu de gestion (centrale d'alarme) : _____
- Couplage avec le système de vidéoprotection : ☐ Oui ☐ Non
(pop-up sur écran)

Contrôle d'accès

- Type (badges, clefs (mécanique), biométrie, ouverture commandée.) : Clés + DIGICODE
- Localisation (zones) : _Avenue des Terreaux et rue Gutenberg
- Lieu de gestion : __Ecole
- Couplage avec le système de vidéoprotection : ☐ Oui ☒ Non
(pop-up sur écran)

Moyens d'ouverture
de tous les accès
(type « passe
général »)

☒ Oui ☐ Non

Si oui, qui en détient ? Personnels éducatifs et agents ménage+ service Technique

- Emplacement(s) des doubles (renseigné(s) sur un plan) : _____
- Possibilité d'ouverture d'un des accès à distance : ☐ Oui ☒ Non

Si oui, par qui ? _____

Coupure des fluides

MATERNELLE

Localisation (1)

Manœuvre à
effectuer (2)

Zone desservie
Remarques (3)

ÉLECTRICITÉ

Compteur et tableau
électrique :

*Dans la pièce derrière
la cuisine*

Position des
déclencheurs
manuels + clés
réarmement ??

ÉLECTRICITÉ

Groupe électrogène

GAZ

A droite du petit portillon
coté place Goudard

Briser la vitre et
tourner la poignée
jaune

FUEL

	EAU	Dans la cour derrière le portillon coté place Goudard	
	AIR/VENTILATION		
(1) Localisation précise des organes de coupure : bâtiment, local, repère (ex. : « derrière la grille bleue ») (2) Description de la manœuvre à effectuer : ex. : « appuyer sur le bouton rouge », « tourner de robinet jaune d'un ¼ de tour vers la droite » (3) a) Zone desservie : vérifier (sur plans ou par fonctionnement de l'organe de coupure) les zones ou réseaux concernés par cette coupure. b) « Remarques de fonctionnement » : ex. : « accessible avec le passe n°... »			



	GAMBETTA	Localisation (1)	Manœuvre à effectuer (2)	Zone desservie Remarques (3)
	ÉLECTRICITÉ	Compteur et Tableau électrique Dans le couloir à droite en rentrant par la porte en bois sous l'horloge		
Coupure des fluides	ÉLECTRICITÉ Groupe électrogène			
	GAZ	Cour entre sanitaires et bibliothèque	Briser la vitre et tourner la poignée jaune	
	FUEL			
	EAU	Dans le local poubelle à droite du feu tricolore de la rue Gambetta		
	AIR/VENTILATION			
(1) Localisation précise des organes de coupure : bâtiment, local, repère (ex. : « derrière la grille bleue ») (2) Description de la manœuvre à effectuer : ex. : « appuyer sur le bouton rouge », « tourner de robinet jaune d'un ¼ de tour vers la droite » (3) a) Zone desservie : vérifier (sur plans ou par fonctionnement de l'organe de coupure) les zones ou réseaux concernés par cette coupure. b) « Remarques de fonctionnement » : ex. : « accessible avec le passe n°... »				



	Restaurant scolaire (bâtiment périscolaire)	Localisation (1)	Manœuvre à effectuer (2)	Zone desservie Remarques (3)
Coupure des fluides	ÉLECTRICITÉ	<u>Compteur et Tableau électrique</u> Dans le couloir et bouton arrêt d'urgence dans le bureau	Appuyer sur le bouton	
	ÉLECTRICITÉ Groupe électrogène			
	GAZ	A droite du petit portillon coté place Goudard	Briser la vitre et tourner la poignée jaune	
	FUEL			
	EAU			
	AIR/VENTILATION	Dans le bureau	Appuyer sur le bouton	
(1) Localisation précise des organes de coupure : bâtiment, local, repère (ex. : « derrière la grille bleue ») (2) Description de la manœuvre à effectuer : ex. : « appuyer sur le bouton rouge », « tourner de robinet jaune d'un ¼ de tour vers la droite » (3) a) Zone desservie : vérifier (sur plans ou par fonctionnement de l'organe de coupure) les zones ou réseaux concernés par cette coupure. b) « Remarques de fonctionnement » : ex. : « accessible avec le passe n°... »				

Les photographies des systèmes de fluides doivent être jointes au PPMS

Joindre autant de photographies que nécessaire pour faciliter l'action des personnes ressources de l'école ou de l'établissement et permettre aux services intervenants (forces de sécurité intérieure, services de secours...) de visualiser et prendre en compte ces risques supplémentaires. Indiquer si possible la manœuvre à effectuer.

Coté Maternelle

Vanne arrêt de gaz situé contre le mur en face du portillon de l'entrée principale



Coté primaire Gambetta

Vanne arrêt de gaz coté primaire situé à côté de l'entrée de la bibliothèque



Vanne d'arrêt d'urgence du restaurant scolaire situé à coté de celui de l'école maternelle



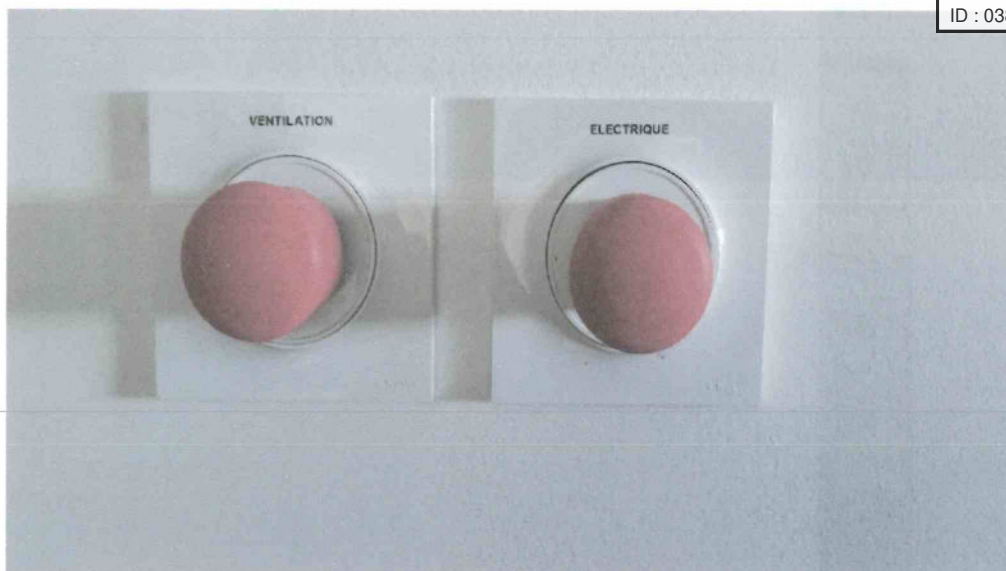
Boutons d'arrêt d'urgence ventilation et électrique ils sont situés dans le bureau qui est dans le sous-sol

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

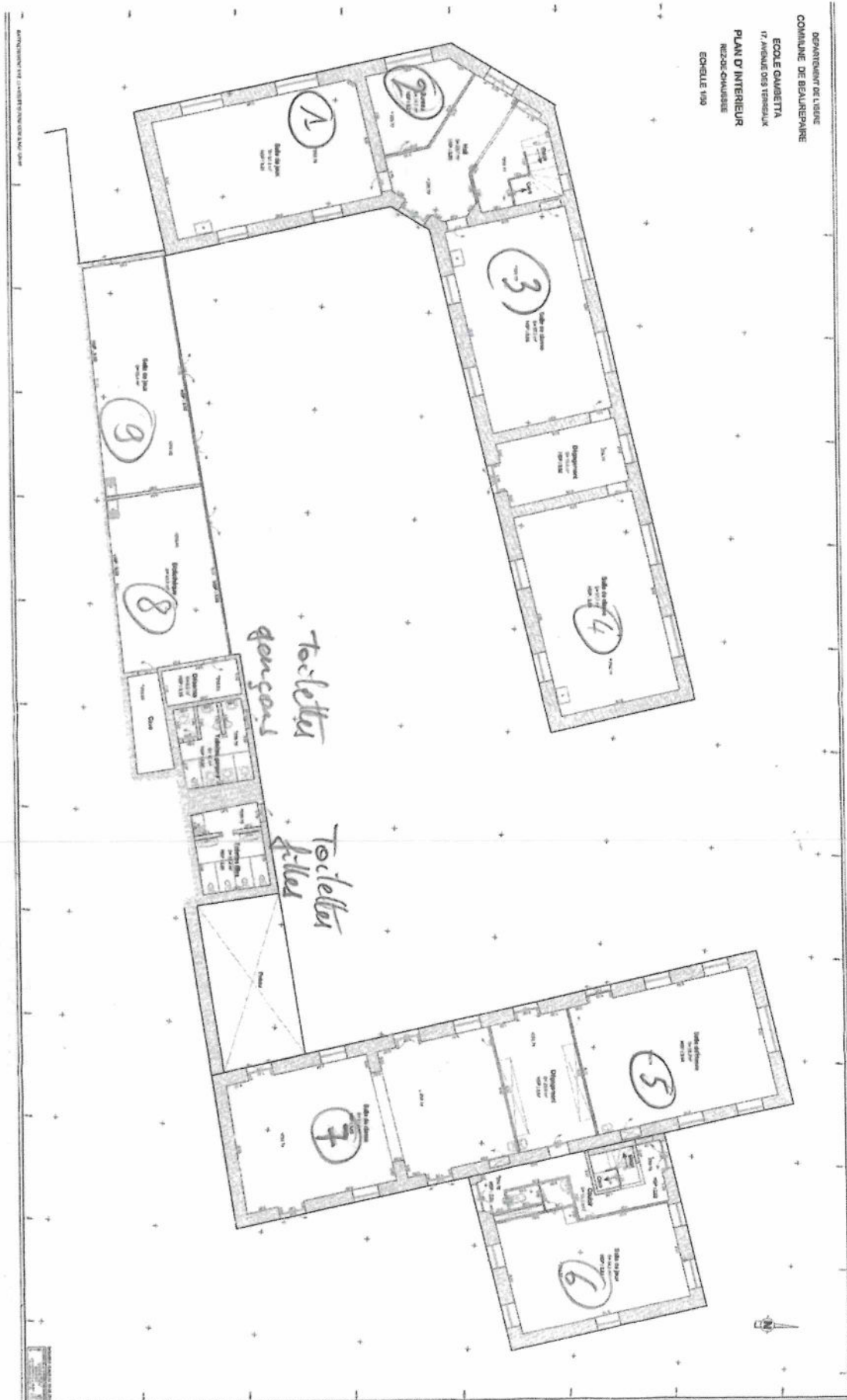
Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le 16/06/2025

ID : 038-213800345-20250605-D_2025_35-DE



Fiche - Plans de l'école ou de l'établissement



GAMBETTA

VILLE DE BEAUREPAIRE
 Directeur Service Technique
 Tél. 04 74 79 22 66
 ds@beaurepaire.fr

16 NOV. 2020

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le 16/06/2025

ID : 038-213800345-20250605-D_2025_35-DE

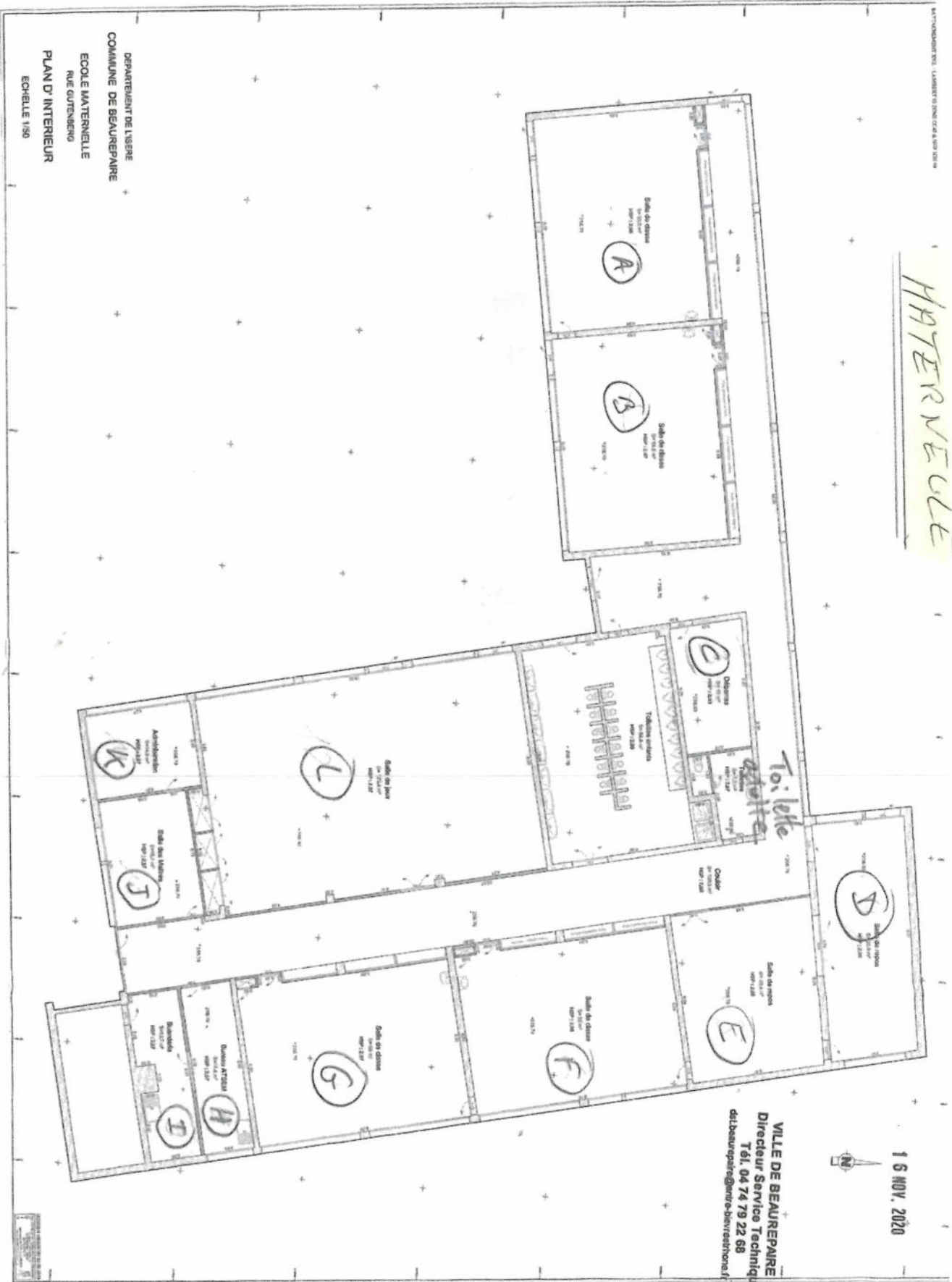
S²LOW



GAMBETTA ETAGE

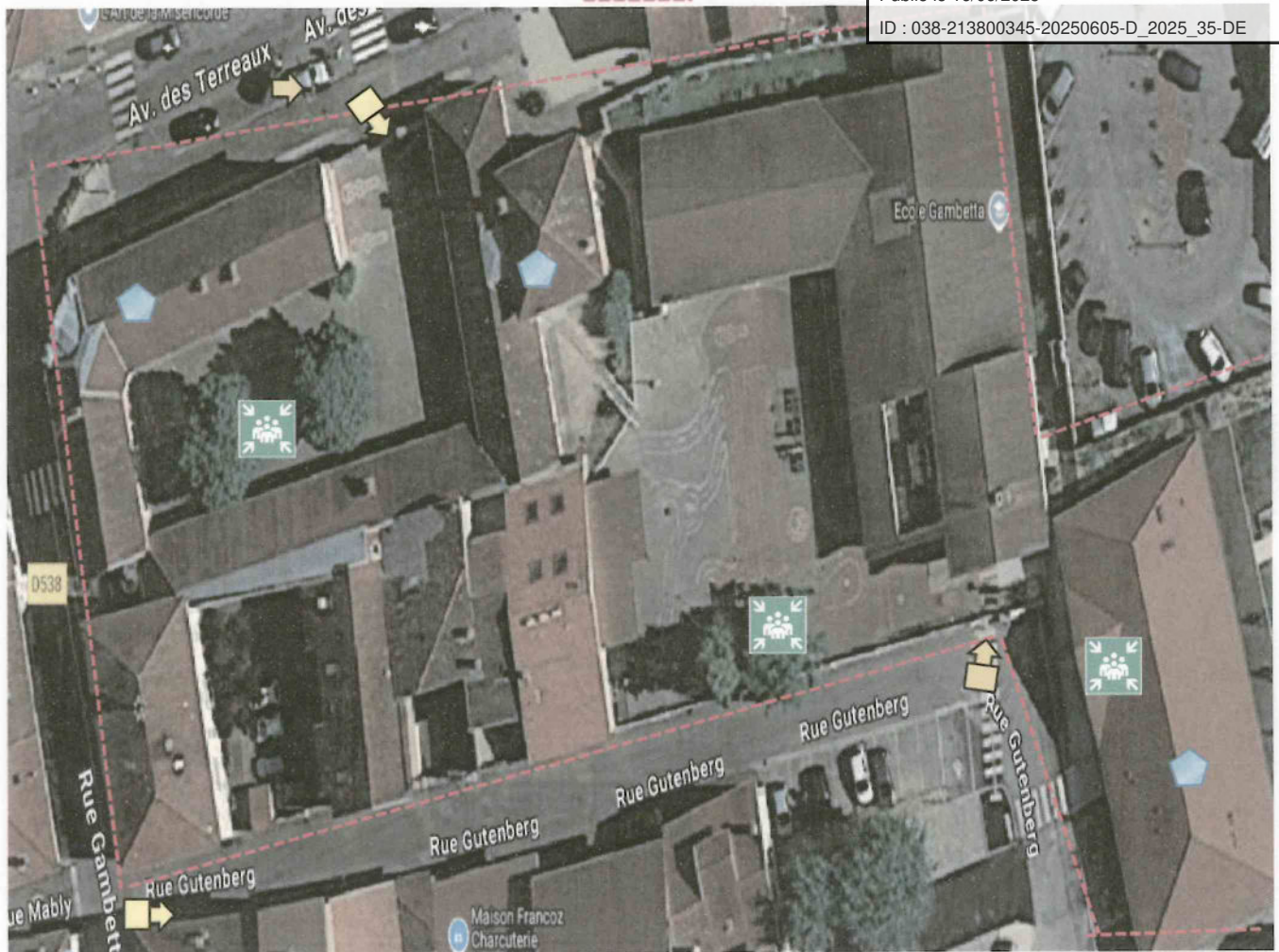
VILLE DE BEAUREPAIRE
Directeur Service Technique
Tél. 04 74 79 22 68
del.beurepaire@ville-beurepaire.fr

16 NOV. 2020



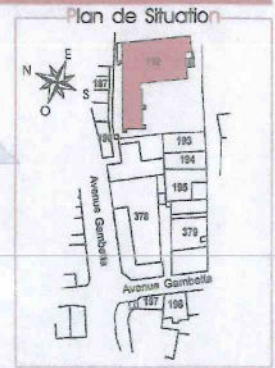
Légende à faire figurer sur les différents plans

Accès au site		Accès principal véhicule
		Accès secondaire véhicule
		Accès principal piéton
		Accès secondaire piéton
Accès piétons au bâtiment		Accès principal
		Accès secondaire
Accès véhicule au bâtiment		Accès principal
		Accès secondaire
Sorties de secours du bâtiment		Sortie de secours
Zones de mise en sûreté		
Point de rassemblement extérieur		
Annotations	Annotation	
Délimitation du site		
Orientation du plan		



PLAN D'INTERVENTION

ECOLE MATERNELLE GAMBETTA
38270 BEAUREPAIRE



VALIDATION CLIENT
Le client a été informé
Remarque : voir notice de l'installation
DATE VISA : 04/07/2016
POUR VALIDATION PLAN
BON A TIRER N° 2
Envoyé le: 22/06/16
DESSINATEUR 6 A31

MAIRIE DE BEAUREPAIRE
Tel : 04.74.79.22.60
Jean-Pierre RAMEL
Tel : 04.74.79.22.63
Tel Mobile : 06.86.66.10.72
jean.pierre.ramel@territoire-de-beaurepaire.fr

LEGENDE PLAN
Sortie d'urgence
Déclencheur manuel d'alarme incendie
Coupeur électrique jusqu'au feu
N° Plan (N° LIGES - JOUR-COULEURS-PLAN)
16 04 20 2421 - 001

EUROFEU
17 rue des Sœurs de la Charité - 13100 AIX-EN-PROVENCE
77300 CHAMPS LA VILLE
Tel : 01 64 08 28 57

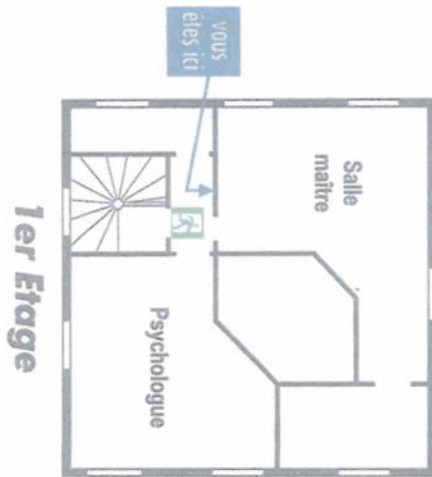
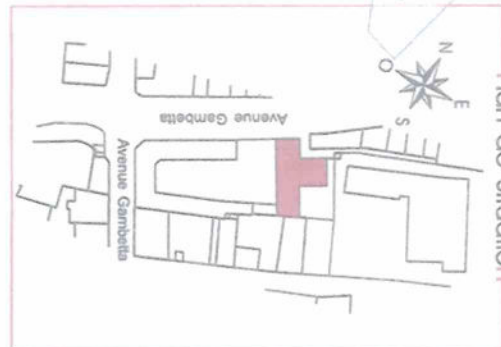
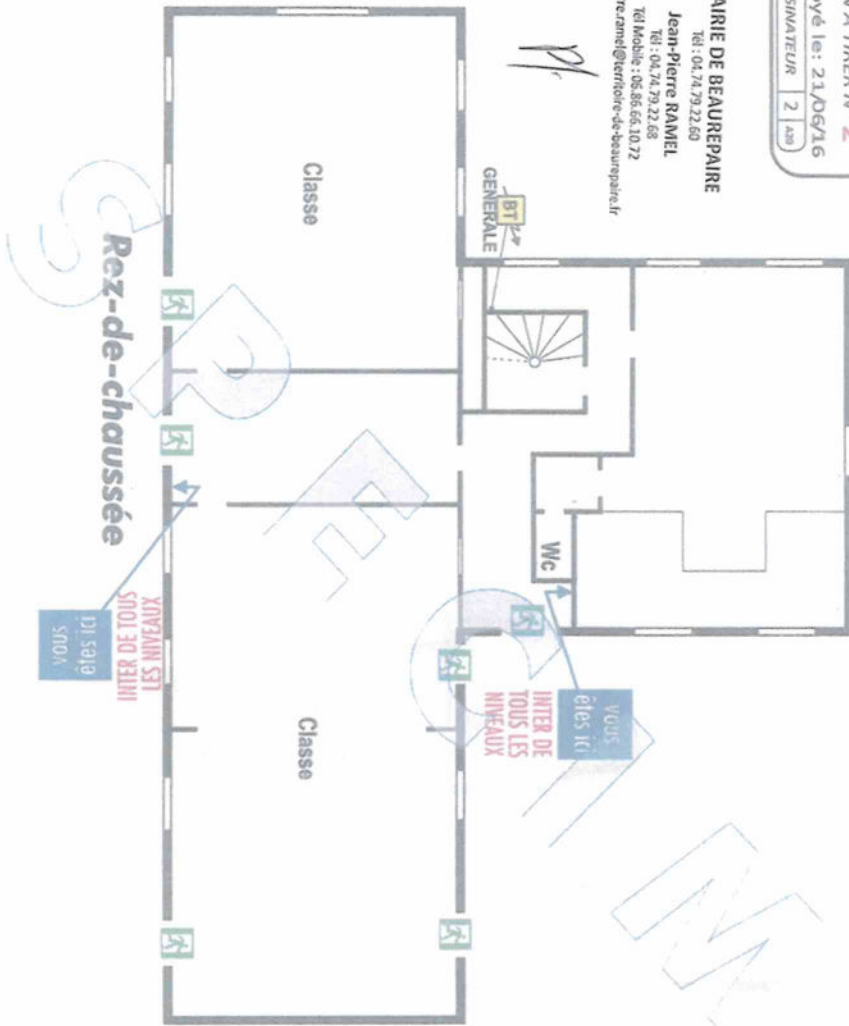
PLAN ECOLE GAMBETTA BATIMENT A

EUROFEU
 17 rue Jean Moulin - 42000 CHATELAIN
 77280 CHATELAIN LA VILLE
 TEL: 01 64 88 78 57

MAIRIE DE BEAUREPAIRE
 Tél : 04 74 79 22 60
 Jean-Pierre RAMIEL
 Tél : 04 74 79 22 68
 Tél Mobile : 06 86 66 10 72
 jean-pierre.ramiel@territoire-de-beaurepaire.fr

VALIDATION CLIENT	
Signature du client	☒
Signature de l'exploitant	☐
DATE-VISA :	24/06/2016
POUR VALIDATION PLAN	
BON A TIRER N°	2
Envoyé le :	21/06/16
DESSINATEUR	2 / 120

PLAN D'INTERVENTION
 ECOLE GAMBETTA
 38270 BEAUREPAIRE



LEGENDE PLAN	
BT	Sortie finale
BT	Coupeur électrique
BT	Batterie incendie
BT	Coupeur gaz
N°Plan (AN-MOIS-JOUR DOSSIER-PLAN) :	
16 04 20 2420 - 002	

PLAN D'INTERVENTION



BON A TIRER N° 2

Ter Frage

Sortie finale

Coupage électrique
basse tension

Coupage gaz

19

Fiche - Identification des zones de mise en sûreté

L'identification des zones de mise en sûreté constitue un cadre général qui permet d'identifier la plupart des situations liées aux risques majeurs ainsi qu'aux menaces.

En cas d'intrusion, les élèves et les personnels doivent pouvoir s'échapper sans être exposés à la menace ou se cacher, en se barricadant si la fuite n'est pas possible, dans la salle où ils se situent ou à proximité.

ZONES	Lieux constituant la zone (salles, partie de couloir, toilettes, centre de documentation, salle informatique, gymnase)	Lieux d'origine des personnes accueillies dans la zone	Capacité d'accueil	Observations
Zone 1	Bâtiment périscolaire	Ecole maternelle	200	Les élèves sont accueillis dans le bâtiment avec leurs enseignants. Mr Uginet s'assure de la mise en sûreté et se met en lien avec Mme Gonnet
Zone 2	Classe 6 de Mme Lhorme	Classes 5 et 6	50 élèves	Mme Lhorme accueille les élèves des deux classes avec les membres de RASED présents sur l'école. Mme Chabrerat s'assure que tout le monde est en sécurité en contrôlant la salle des maîtres, les sanitaires et le couloir.
Zone 3	Classe 8 de Mme Vincent	Classes 7 et 8	50 élèves	Mme Vincent accueille les élèves des deux classes. Mme Sari s'assure que tout le monde est en sécurité en contrôlant le rez-de-chaussée et les sanitaires.
Zone 4	Classe ULIS	Classes ULIS et 9	40 élèves	Mme Renard accueille les élèves de sa classe et les élèves de la classe 9 qui se situe à l'étage pour libérer Mme Gonnet (directrice). Les élèves de la classe 9 sont accompagnés dans la classe ULIS par Mme Gonnet.
Zone 5 En cas d'inondation	Etage psy + salle des maîtres	Classes 5 et 6		
Zone 6 en cas d'inondation	Etage classe 9	Classes 7, 8, 9 et ULIS		

En cas d'intrusion, chaque enseignant reste dans sa classe ou le lieu où il est.

PARTIE 2 - CONDUITES À TENIR ET RÉFLEXES FACE AUX MENACES S²LOW

RISQUES MAJEURS

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le 16/06/2025

ID : 038-213800345-20250605-D_2025_35-DE

■ Fiche - Identification des menaces et des risques majeurs propres à l'école ou à l'établissement et conduites à tenir

Les conduites à tenir varient selon l'événement qui survient. En cas de crise de haute intensité, des consignes peuvent être fixées par le gouvernement (dans le cadre du plan Vigipirate en cas d'attentat, par exemple) et sont diffusées le cas échéant par le ministère chargé de l'éducation nationale.

MENACES		COCHER SI CONCERNÉ
Alerte à la bombe, découverte d'un objet suspect Conduite à tenir : Évacuation	Éloigner les élèves (si nécessaire dans un espace fermé situé à distance) Ne jamais manipuler ni déplacer l'objet suspect Délimiter un périmètre de sécurité Appeler le 17, indiquer la nature de l'engin ou son aspect puis le lieu, donner le numéro de téléphone de la personne à contacter	☒
Menaces ou violences à proximité de l'établissement Conduite à tenir : Mise à l'abri simple	Adapter son comportement à la situation et aux directives Au sein de l'établissement : - dans une salle de cours : fermer toutes les entrées, continuer de faire cours, sans exposition vis-à-vis de l'extérieur - regrouper les élèves à l'intérieur dans les zones prévues - se conformer aux instructions, en cas d'évacuation des lieux ordonnée par la préfecture dans tous les cas, faire en sorte que les élèves se trouvant à l'extérieur de l'établissement (sorties, piscine, etc.) restent sur le lieu de l'activité extérieure ou rejoignent les lieux désignés par les services préfectoraux	☒
Intrusion, agression, violence, menace, attaque terroriste au sein de l'établissement Conduite à tenir : S'échapper Se cacher, en se barricadant si la fuite n'est pas possible Alerter les forces de sécurité intérieure (17 ou 114)	S'échapper de manière collective ou individuelle : - identifier la localisation du danger - être certain de pouvoir s'échapper sans risque avec les élèves et pouvoir indiquer ensuite l'itinéraire emprunté △ rester calme, prendre la sortie la moins exposée et la plus proche, utiliser un itinéraire connu si possible, demander le silence absolu Se cacher en se barricadant : Cas 1 : les élèves sont dans des classes non exposées, sécurisées (zone de mise en sûreté) : - rester dans la classe, verrouiller la porte, se barricader au moyen du mobilier (identifié auparavant), éteindre les lumières, s'éloigner des murs, portes et fenêtres, s'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides, faire respecter le silence absolu, rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer, attendre l'intervention des forces de l'ordre, n'ouvrir à personne avant le signal officiel de fin d'alerte. Cas 2 : les élèves sont dans des classes où il est dangereux de se cacher (exemple, rez-de-chaussée avec baies, absence de portes, etc.) ou à l'extérieur des classes (toilettes, récréation, intercourts, etc.) : - quitter la classe pour rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs. Verrouiller la porte, se barricader au moyen du mobilier (identifié auparavant), éteindre les lumières, s'éloigner des murs, portes et fenêtres, s'allonger au sol derrière plusieurs obstacles solides, faire respecter le silence absolu, rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer, attendre l'intervention des forces de l'ordre, n'ouvrir à personne avant le signal officiel de fin d'alerte. Pour les élèves à l'extérieur de l'établissement, se maintenir sur le lieu de l'activité extérieure puis rejoindre les lieux désignés par la préfecture ou les forces de sécurité intérieure	☒

RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Séisme Conduite à tenir : Rester et se protéger	Si l'on est à l'intérieur et si la sortie n'est pas possible, s'éloigner des fenêtres d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres Si l'on est proche de la sortie ou à l'extérieur : ne pas rester sous tout ce qui peut s'effondrer, évacuer vers les zones prévues	☒
Tsunami Conduite à tenir : Mise à l'abri simple ou évacuation vers un point haut	Suivre les consignes des autorités Évacuer vers une zone située en hauteur, en suivant l'itinéraire prévu	☐
Éruption volcanique Conduite à tenir : Mise à l'abri améliorée	S'informer et suivre les consignes des autorités (évacuer seulement sur ordre des autorités) Trouver refuge à l'intérieur d'un bâtiment Arrêter les systèmes de ventilation ou de climatisation Si la zone de mise en sûreté est impactée par l'éruption, se protéger la tête, la peau et les voies aériennes (linge, humide de préférence)	☐
Inondation à cinétique lente (crues) à cinétique rapide (pluies torrentielles) Conduite à tenir : Mise à l'abri simple ou évacuation (vers un point haut ou un autre bâtiment)	Rejoindre les zones prévues en hauteur Ne pas aller dans les zones inondées Arrêter les systèmes de ventilation, climatisation ou de chauffage Couper le gaz et l'électricité Ne pas prendre l'ascenseur, fermer les portes et fenêtres Mettre le matériel fragile en hauteur	☒
Tempête Conduite à tenir : Mise à l'abri simple dans un bâtiment en dur	S'éloigner des façades et des vitres exposées au vent Fermer les portes et volets Surveiller ou renforcer les éléments de construction Consolider les vitres avec du ruban adhésif si absence de volets extérieurs Entrer tous les objets susceptibles de s'envoler Limiter les déplacements	☒
Cyclone, ouragan, typhon Conduite à tenir : Mise à l'abri améliorée dans un bâtiment en dur	Ne pas sortir et attendre la fin de l'alerte Protéger les fenêtres Se tenir loin des vitres	☐
Mouvements de terrain Effondrement de cavités souterraines, éboulements, coulées boueuses, glissements de terrain, avalanche Conduite à tenir : Rester et se protéger ou évacuation vers une zone stable	À l'intérieur, s'abriter sous un meuble solide et s'éloigner des fenêtres À l'extérieur, entrer dans le bâtiment en dur le plus proche En cas de risque d'effondrement de terrain, évacuer vers une zone stable	☐
Feu de forêt Conduite à tenir : Évacuation ou mise à l'abri améliorée	Appeler le 18 S'éloigner dans la direction opposée à la propagation du feu Rejoindre une zone de mise en sûreté externe prévue Si le feu menace le bâtiment : libérer les accès En cas de confinement : fermer les volets et fenêtres et calfeutrer les entrées d'air	☐

Rupture de barrage Conduite à tenir : Évacuation vers un point haut ou mise à l'abri simple en hauteur	Se réfugier en hauteur à l'extérieur et suivre les itinéraires prévus À défaut, se mettre à l'abri dans les étages supérieurs d'un bâtiment	☐
Accident nucléaire Conduite à tenir : Mise à l'abri améliorée avant une éventuelle évacuation sur ordre des forces de sécurité	Se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur Fermer les portes et les fenêtres Arrêter les systèmes de ventilation, climatisation ou de chauffage Ne pas toucher les objets situés à l'extérieur ou mouillés par la pluie Attendre et appliquer les consignes des autorités (iode, évacuation)	☐
Nuage toxique Accident sur un site SEVESO proche, accident de transport de matières dangereuses... Conduite à tenir : Mise à l'abri améliorée avant une éventuelle évacuation sur ordre des forces de sécurité	Se mettre à l'abri dans les zones prévues Fermer les portes et les fenêtres et calfeutrer les entrées d'air Arrêter les systèmes de ventilation, climatisation ou de chauffage Couper le gaz et l'électricité Éviter toute flamme ou étincelle (risque éventuel d'explosion)	☒
Explosion Conduite à tenir : Évacuation	Évacuer vers les zones extérieures prévues Pour se protéger des fumées : arrêter les systèmes de ventilation, climatisation ou de chauffage et couper le gaz et l'électricité	☒
Autre risque technologique Conduite à tenir :	À définir au cas par cas. Équipements de l'établissement qui pourraient entraîner des accidents supplémentaires.	☐

ACTIONS	Désigner un responsable et une autre personne en cas d'absence	Désigner un responsable et une autre personne en cas d'absence
	SCOLAIRE	PERISCOLAIRE
Déclencher l'alarme adaptée à la nature de l'événement	- Chrystelle Gonnet - Jean-Louis Uginet	- ERNEKYAN Carmen - SIMSEK Serpil
Activer le PPMS	Chrystelle Gonnet	ERNEKYAN Carmen
Mobiliser la cellule de crise	Jean-Louis Uginet	SIMSEK Serpil
Renseigner la main courante	Chrystelle Gonnet	- ERNEKYAN Carmen - SIMSEK Serpil
Alerter les forces de sécurité intérieure et/ou les services de secours	Chrystelle Gonnet	ERNEKYAN Carmen
Maintenir un lien permanent	Jean-Louis Uginet	SIMSEK Serpil
S'assurer de la mise en sûreté de tous (élèves, tous personnels présents ou non et toute autre personne présente)	Voir page 9	- ERNEKYAN Carmen - SIMSEK Serpil
Recenser les personnes présentes		
Dès que possible, établir une liaison avec la hiérarchie (DSDEN, académie), le maire et la collectivité territoriale gestionnaire	- Chrystelle Gonnet - Jean-Louis Uginet	- ERNEKYAN Carmen - SIMSEK Serpil
Selon les cas, contrôler et sécuriser les accès et les systèmes de fluides de l'école ou de l'établissement	- Chrystelle Gonnet - Jean-Louis Uginet	- ERNEKYAN Carmen - SIMSEK Serpil
Accueillir les forces de sécurité intérieure et/ou les services de secours	- Chrystelle Gonnet - Jean-Louis Uginet	- PAQUE Yannick - HAYOUNE Karim
Le cas échéant, veiller au bon déroulement des opérations de regroupement en vue d'une évacuation	- Chrystelle Gonnet - Jean-Louis Uginet	- ERNEKYAN Carmen - SIMSEK Serpil
Gérer les communications extérieures (familles, médias, autre)	- Chrystelle Gonnet - Jean-Louis Uginet	- PAQUE Yannick - HAYOUNE Karim
Désactiver le PPMS, organiser le retour à une situation normale	- Chrystelle Gonnet - Jean Louis Uginet	- PAQUE Yannick - HAYOUNE Karim

L'alarme est déclenchée dans plusieurs situations :

- En prévention d'un **danger imminent** appelant une mise en sûreté de l'école ou de l'établissement,
- En réaction à un **événement au sein ou aux abords de l'école ou de l'établissement** appelant une mise en sûreté de l'école ou de l'établissement,
- Sur **demande directe des autorités**,
- En réaction au **déclenchement de l'alerte à la population**,
- Si une personne **est témoin d'un événement pouvant avoir une incidence majeure pour l'école ou l'établissement, ses élèves et ses personnels** (exemple : camion de transport de matières dangereuses accidenté à proximité, intrusion...).

LISTE DES ALARMES EXISTANTES SUR LE(S) SITE(S) :

RAPPEL : Pour l'activation du PPMS, chaque école ou établissement dispose d'au moins deux moyens d'alerte, connus, audibles de tous et partout, et distincts de l'alarme incendie, afin d'adopter la posture adaptée à la situation :

- évacuation, mise à l'abri simple, mise à l'abri améliorée
- s'échapper/se cacher.

Des signaux sonores suivis de messages parlés (en direct ou pré-enregistrés) permettent d'attirer rapidement l'attention des personnes et de clarifier les consignes et les conduites attendues. Ils peuvent utilement être complétés par des signaux lumineux.

Nature de l'événement	Description de l'alarme	Point(s) de déclenchement	Personne(s) pouvant la déclencher
Risque majeur	Mégaphone	Bureau de la directrice	Chrystelle Gonnet ou Jean-Louis Uginet
Attentat-intrusion	Corne de brume	Bureau de la directrice et	Par tous
Pour mémoire : incendie	Alarme avec déclencheur manuel		

Après le déclenchement de l'alarme, le directeur d'école ou le chef d'établissement prend sans délai contact avec les forces de sécurité intérieure (police/gendarmerie) par tout moyen (17 ou bouton d'alerte) et/ou le 18 (pompiers). Il ne faut pas supposer que l'alerte a déjà été donnée.

ÉLÉMENTS À COMMUNIQUER AUX SECOURS :

- nom et statut de l'appelant,
- localisation du bâtiment,
- nature et localisation de l'événement,
- réactions et positionnement des élèves et personnels,
- localisation du point d'accueil des secours,
- autre précision utile.

Ne pas raccrocher avant d'y avoir été invité par le service de secours car un complément d'information peut être demandé.

Le responsable de l'école ou de l'établissement s'assure ensuite de la diffusion des consignes, auprès des personnels et des élèves qui se trouvent à l'extérieur de l'établissement ou susceptibles de le rejoindre.

Numéro de téléphone du directeur d'école / du chef d'établissement _____	
Moyen de communication avec la cellule de crise (numéro de téléphone, fréquence du talkie-walkie...) _____	
Rôle du responsable de zone de mise en sûreté Nom : _____ Ligne directe : _____ N° téléphone portable : _____	Observations
■ Faire le lien avec le responsable d'établissement ou la cellule de crise si elle est activée ■ Suivre les consignes transmises	
■ S'assurer de la mise en sûreté de toutes les personnes présentes dans la zone	
■ Transmettre rapidement les effectifs présents ■ Etablir la liste des absents / manquants	
■ Signaler tout incident ou malaise	
■ Contrôler les accès de la zone	
■ Gestion de l'attente : Maintenir le calme, s'informer et communiquer de manière adaptée, rassurer les personnes qui expriment ne pas se sentir bien	
■ En cas d'appel aux forces de sécurité intérieure ou services de secours, informations à communiquer : Nom et statut de l'appelant, Localisation du bâtiment, Nature et localisation de l'événement, réactions et positionnement des élèves et personnels, Localisation du point d'accueil des secours. Ne pas raccrocher avant d'y avoir été invité par le service de secours car un complément d'information peut être demandé.	
Fréquences radio à écouter	
France Bleu : 102.8 Mhz France Inter : 89.9 Mhz	France Info : 105.1 Mhz Radio locale conventionnée par le préfet : _____ Mhz

Fiche - Recensement des personnes présentes

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le 16/06/2025

ID : 038-213800345-20250605-D_2025_35-DE



À remplir et à communiquer dès que possible au responsable d'établissement ou à la cellule de crise si elle est activée

Zone de mise en sûreté ou autre lieu :

Nom du responsable de zone ou autre personnel :

Nombre total d'élèves présents

Nombre total d'adultes présents

S'il s'agit d'une zone regroupant des élèves de différentes classes (exemple : déclenchement du PPMS lors de la récréation), seront remplis à *minima* les colonnes nom/prénom/présent/blessé.

N.B. Un élève absent est un élève absent de l'école ou de l'établissement le jour de l'événement. Un élève manquant à l'appel est un élève qui était présent en début de journée mais qui manque à l'appel au moment de l'événement.

NOM	PRÉNOM	CLASSE	PRÉSENT	ABSENT	MANQUANT	BLESSÉ

Disposer cette fiche dans les zones de mise en sûreté.

■ Fiche - Annuaire de crise

Annuaire à disposition du directeur d'école ou du chef d'établissement et de la cellule de crise uniquement.

Certains numéros doivent rester confidentiels.

Ligne directe (à communiquer aux forces de sécurité intérieure et aux services de secours) :

Adresse :

Accès des secours :

	Service	Contact	Téléphone
SECOURS	POLICE/GENDARMERIE	17	
		Brigade/Commissariat	
	POMPIERS	18	
		Caserne	
	SAMU	15	
Éducation nationale	Rectorat	Cabinet	04.76.74.76.74
		Cellule de crise académique	04.56.52.77.23
		Référent sûreté éducation nationale	06.18.67.49.63
	DSDEN	Cabinet	
		Cellule de crise DSDEN	
		Référent sûreté éducation nationale	
		Service de la santé scolaire	
Préfecture		IEN	04.76.05.02.87
		EMAS	
	Cabinet		04.76.60.34.00
	Autre (Standard 24/7, SIDPC...) SIACEDPC		04.76.60.33.85
	Cabinet du maire	Astreinte	07 64 42 07 17
	Service éducation	HAYOUNE Karim	06 08 50 41 21
	Maire	PAQUE Yannick	06 17 49 58 06
Interne	Directeur d'école	Chrystelle Gonnet	06 21 23 09 52
	Adjoint ou personne désignée en cas d'absence	Jean-Louis Uginet	06 72 11 71 08
	CPE		
	Agent d'accueil		
	Responsable technique		
	Infirmier		
	Formateur en secourisme		
Autre	Autre		
	Centre anti poison		04.72.11.69.11
	Agence Régionale de Santé		08.10.22.42.62
	Météo France		0899 710 238

Envoyé en préfecture le 16/06/2025

Reçu en préfecture le 16/06/2025

Publié le 16/06/2025



ID : 038-213800345-20250605-D_2025_35-DE